Règlement intérieur de l'appel à poèmes

Article 1: Le collectif **Au fil des mots** et **la municipalité de Puget sur Durance** proposent aux habitants du village et de ses environs, dans le cadre du **printemps des poètes**, un appel à poèmes ouvert à tous dès l'âge de 8 ans.

Le thème national pour cette année 2025 est « **La poésie volcanique** » mais n'hésitez pas à élargir cette notion à toutes les approches possibles (symbolique, esthétique, philosophique...), voir à vous en éloigner.

Article 2 : Le texte ne dépassera pas une page. Tous styles et toutes formes sont admis, vers rimés, vers blancs, vers libres, Prose, haïkus, Calligraphies, ...

Faites jouer votre imagination volcanique.

Article 3 : Le poème ne doit comporter aucun caractère raciste, sexiste ou discriminatoire.

Article 4 : Les textes seront envoyés au collectif « Au fil des mots » sous format numérique <u>aufildesmots932@gmail.com</u> ou déposés sous format papier dans la boîte aux lettres de la mairie de Puget sur Durance.

L'auteur-e devra indiquer son nom, sa ville, son âge, son adresse mail et son n° de téléphone.

La date limite d'envoi est fixée au 31 mars 2025

Article 5 : Les participant-e-s attestent qu'ils-elles sont les auteur-e-s du texte envoyé et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits.

Ils-elles autorisent la Mairie de Puget sur Durance à publier, reproduire et diffuser leur texte (les parents pour les mineurs).

Article 6: Une veillée festive sera organisée le 6 avril 2025 durant laquelle quelques textes seront piochés au hasard et lus par leurs auteur-e-s ou par une lectrice accompagnée d'un musicien.

Article 7 : Les auteur-e-s des trois premiers poèmes tirés au sort lors de la veillée se verront remettre au nom de la Mairie, un bon d'achat de 40€ valable jusqu'au 30 juin 2025 auprès de la librairie de Cadenet, « La rumeur des crêtes ».

Article 8 : La participation à « l'appel à poèmes » entraîne la pleine adhésion à son règlement intérieur.

A vos plumes